



**Merci
d'avoir
voté
CFTC !**



Agir pour ne pas subir



Syndicat National CFTC FINANCES PUBLIQUES

Bâtiment Condorcet télédac 322
6 rue Louise Weiss- 75703 Paris cedex 13
Téléphone : 01 44 97 32 89
Courriel : syndicat-national@cftc-dgfip.fr
site internet : www.cftc-dgfip.fr



**LA CFTC REMERCIE TOUS LES ÉLECTEURS
QUI ONT VOTÉ POUR SES LISTES AUX DERNIÈRES ÉLECTIONS.
VOTRE CONFIANCE ET NOTRE ENGAGEMENT NOUS PERMETTENT
DE VOUS DÉFENDRE, DE VOUS SOUTENIR ET DE VOUS
ACCOMPAGNER PENDANT LES 4 ANNÉES À VENIR.**

CALENDRIER DE LA PAIE 2023	
MOIS DE PAIE	DATE DE VALEUR
JANVIER	27
FÉVRIER	24
MARS	29
AVRIL	26
MAI	26
JUIN	28
JUILLET	27
AOÛT	29
SEPTEMBRE	27
OCTOBRE	27
NOVEMBRE	28
DÉCEMBRE	20

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2023			
	zone A	zone B	zone C
HIVER 2023	Du 4 février au 20 février	Du 11 février au 27 février	Du 18 février au 6 mars
PRINTEMPS 2023	Du 8 avril au 24 avril	Du 15 avril au 2 mai	Du 22 avril au 9 mai
ETE 2023	Le 8 juillet 2023		
RENTRÉE SCOLAIRE	Le 4 septembre 2023		
TOUSSAINT 2023	Du 21 octobre au 6 novembre 2023		
NOEL 2023	Du 23 décembre 2023 au 8 janvier 2024		
Zone A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers			
Zone B Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg			
Zone C Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles			

LA CARRIÈRE DES AGENTS DE LA CATÉGORIE C

CATEGORIE C								
AGENT TECHNIQUE OU AGENT D'ADMINISTRATION (C1)			AGENT TECHNIQUE OU AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE (C2)			AGENT TECHNIQUE OU AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE (C3)		
E	IM	DM	E	IM	DM	E	IM	DM
1	353	1a	1	353	1a	1	355	1a
2	353	1a	2	353	1a	2	361	1a
3	353	1a	3	353	1a	3	368	2a
4	353	1a	4	354	1a	4	380	2a
5	353	1a	5	360	1a	5	393	2a
6	353	1a	6	365	1a	6	403	2a
7	353	3a	7	370	2a	7	415	3a
8	354	3a	8	380	2a	8	430	3a
9	363	3a	9	392	3a	9	450	3a
10	372	4a	10	404	3a	10	473	
11	382		11	412	4a	Légende		
			12	420		E : Echelon		
Valeur point d'indice au 01/01/2023 = 4,85€						IM : Indice Majoré		
						DM : Durée Moyenne		

LA CARRIÈRE DES AGENTS C ADMINISTRATIFS

Agent administratif et agent technique :

Sélection sur dossier et entretien sans concours.

Agent administratif et agent technique principaux de 2ème classe:

Concours externe : niveau brevet.

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires ou non titulaires des trois fonctions publiques, aux militaires qui comptent 1 an minimum de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours.

Examen professionnel : ouvert aux agents administratifs ayant atteint le 4ème échelon et justifiant de 3 ans minimum de services effectifs dans leur grade.

Tableau avancement : ouvert aux agents administratifs ayant atteint le 5ème échelon et justifiant de 5 ans de services effectifs dans leur grade.

Agent administratif et agent technique principaux de 1ère classe :

Tableau d'avancement : ouvert aux agents administratifs et agents techniques principaux de 2ème classe ayant 1 an d'ancienneté dans le 4ème échelon et justifiant de 5 ans de services effectifs dans leur grade.

LA CARRIÈRE DES AGENTS DE LA CATÉGORIE B

CATEGORIE B								
CONTROLEUR 2ème Classe OU TECHNICIEN GEOMETRE (B1)			CONTROLEUR 1ère Classe OU GEOMETRE (B2)			CONTROLEUR OU GEOMETRE PRINCIPAL (B3)		
E	IM	DM	E	IM	DM	E	IM	DM
1	356	1a	1	363	1a	1	392	1a
2	359	1a	2	369	1a	2	404	2a
3	361	1a	3	379	2a	3	419	2a
4	363	1a	4	390	2a	4	441	2a
5	369	2a	5	401	2a	5	465	2a
6	381	2a	6	416	2a	6	484	3a
7	396	2a	7	436	3a	7	508	3a
8	415	3a	8	452	3a	8	534	3a
9	431	3a	9	461	3a	9	551	3a
10	441	3a	10	480	3a	10	569	3a
11	457	3a	11	504	4a	11	587	
12	477	4a	12	534		Légende		
13	503					E : Echelon		
Valeur point d'indice au 01/01/2023 = 4,85€						IM : Indice Majoré		
						DM : Durée Moyenne		

LA CARRIÈRE DES CONTRÔLEURS DES FINANCES PUBLIQUES

Contrôleur 2ème classe :

Concours externe : ouvert aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme équivalent.

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique comptant au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans de services publics effectifs.

Concours interne spécial : ouvert aux agents administratifs ou aux agents techniques justifiant de 7 ans et six mois de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Liste d'aptitude : ouvert aux agents administratifs ou aux agents techniques justifiant de 9 ans de services publics au 31 décembre de l'année de leur nomination.

Contrôleur 1ère classe :

Concours professionnel : ouvert aux contrôleurs de 2ème classe ayant atteint le 6ème échelon de leur grade et justifiant de 3 ans de services dans un corps de catégorie B.

Tableau d'avancement : ouvert aux contrôleurs de 2ème classe ayant 1 an d'ancienneté dans le 8ème échelon de leur grade et justifiant de 5 ans de services dans un corps de catégorie B.

Contrôleur principal :

Concours professionnel : ouvert aux contrôleurs de 1ère classe justifiant d'au moins 1 an dans le 6ème échelon de leur grade et justifiant de 3 ans de services dans un corps de catégorie B.

Tableau avancement : pour les contrôleurs de 1ère classe ayant 1 an d'ancienneté dans le 7ème échelon de leur grade et justifiant de 5 ans de services dans un corps de catégorie B.



La retraite et la prévoyance
de la fonction publique

www.prefon.fr

LA CARRIÈRE DES AGENTS DE LA CATÉGORIE A

CATEGORIE A										
INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES			INSPECTEUR SPECIALISE DES FINANCES PUBLIQUES			INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES CLASSE NORMALE			CHEFS DE SERVICE COMPTABLE	
E	IM	DM	1	459	2a	1	659	3a	5e Cat.	830
Stage	353		2	477	2a	2	690	3a	4e Cat.	HEA
1	390	1a 6	3	512	2a6m	3	730	3a	3e Cat.	HEA
2	410	2a	4	524		4	758		2e Cat.	HEB
3	430	2a							1e Cat.	HEC
4	450	2a				INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE			ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES	
5	480	2a6m	INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES			1	730	1a6m		
6	513	3a	1	500	2a	2	768	2a6m	1	723 2a6m
7	545	3a	2	535	2a	3	813	3a	2	777 3a
8	575	3a	3	575	2a	Ech spe	821		3	830 3a
9	605	3a	4	605	2a	ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT			4	HEA 3a
10	640	4a	5	650	2a	1	655	2a	5	HEB
11	673		6	690	2a6m	2	695	2a		
			7	730	2a6m	3	730	2a		
			8	768	3a	4	768	2a6m		
			9	806	3a	5	806	3a		
			10	821		6	830			
						Ech spe	HEA			
Valeur point d'indice AU 01/01/2023 = 4,85€									Légende	
									E : Echelon	
									IM : Indice Majoré	
									DM : Durée Moyenne	

LA CARRIÈRE DES AGENTS DE LA CATÉGORIE A

Inspecteurs :

Concours externe : niveau bac + 3 ou équivalent.

Concours interne : ouvert aux agents catégorie B justifiant de 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Liste d'aptitude : ouverte aux agents catégorie B justifiant de 15 ans de services publics dont 8 ans en catégorie B. Les conditions d'ancienneté s'apprécient au 1er janvier de l'année de la nomination.

Examen professionnel : ouvert aux contrôleurs principaux, contrôleurs 1ère classe 5ème échelon ou contrôleurs 2ème classe 6ème échelon. Les conditions d'ancienneté s'apprécient au 1er janvier de l'année de la nomination.

Inspecteur divisionnaire classe normale :

Tableau d'avancement : inspecteur ayant atteint le 8ème échelon et justifiant de 7 ans de services effectifs en catégorie A. Les conditions d'ancienneté s'apprécient au

31 décembre de l'année précédant celle au titre de laquelle le tableau est établi.

Inspecteur divisionnaire de classe normale à titre personnel : Tableau établi par l'administration. Les Ifip ayant atteint le 8ème échelon et ayant accompli au moins 7 ans dans un corps de catégorie A peuvent candidater. Nomination 6 mois avant la date de départ à la retraite.

Inspecteur divisionnaire hors classe : Tableau d'avancement : inspecteur divisionnaire de classe normale ayant atteint le 3ème échelon de leur grade et justifiant de 4 ans de services effectifs dans leur grade.

Inspecteur spécialisé par détachement et au choix : inspecteur exerçant certaines missions ayant atteint au moins le 3ème et au plus le 6ème échelon de leur grade et justifiant de 3 ans de service dans leur grade.

Inspecteur principal :

Concours professionnel : inspecteur ayant atteint le 4ème échelon et justifiant de 5

ans de services effectifs en catégorie A dont 2 ans dans le grade d'inspecteur des finances publiques. Les conditions d'ancienneté s'apprécient au 1er septembre de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Examen professionnel : inspecteur ayant atteint le 7ème échelon et justifiant de 10 ans de services effectifs en catégorie A. Les conditions d'ancienneté s'apprécient au 1er septembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau.

Examen professionnel : inspecteur divisionnaire de classe normale comptant au moins 18 mois de services effectifs dans son grade. Les conditions d'ancienneté s'apprécient au 1er septembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau..



CFTC DGFiP

Téléphone : 01 44 97 32 89
Courriel : syndicat-national@cftc-dgfip.fr
site internet : www.cftc-dgfip.fr